

N° D'ORDRE : 2019-148

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 26

Pouvoirs : 02

Excusé : 00

Absent : 01

*Qui ont pris part
à la délibération : 28*

Date de convocation : 19 Novembre 2019

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h52, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – M. VENTRE Jean-Claude à M. BALLESTER Alain.

Excusée :

Absente : Mme LEVY Severyn

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

5 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A UN SEJOUR DE CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que Madame la Directrice de l'école élémentaire Louis Clément envisage d'organiser une sortie en classe de neige pour des élèves de CM2, répartis en deux classes, avec un effectif de 37 élèves.

A cet effet, Madame la Directrice de l'école élémentaire Louis Clément sollicite une aide financière de la Commune afin de pouvoir arrêter son plan de financement.

Monsieur le Maire précise que le voyage est organisé du 20 au 24 janvier 2020 au Centre Les Près Jaunes, 05260, Saint-Léger les Mélèzes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une prise en charge financière pour un montant de **225 €** par élève, soit un total de : **225 € x 37 élèves = 8 325,00 €**.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demandera à l'Assemblée de bien vouloir prendre en charge à hauteur de 8 325,00 € le séjour en classe de neige organisé par l'école élémentaire l'Orée du Bois et de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser le Maire à prendre en charge à hauteur de 8 325,00 € le séjour en classe de neige organisé par l'école élémentaire l'Orée du Bois
- De prendre acte que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Novembre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT